

# Les journalistes ont-ils une éthique ?

Le sujet dont nous allons parler a déjà été traité ici par mon confrère et ami Yves Pitette en 2007. Mais les conditions d'exercice du métier de journaliste ont évolué. Et la crise sociale que nous connaissons depuis trois mois interroge à l'évidence sur les pratiques de la profession.

Nous sommes réunis ce soir – et cela tombe bien – au lendemain de la publication par le quotidien *La Croix* de son enquête annuelle sur la crédibilité des médias. Que nous dit ce sondage, réalisé par le groupe Kantar (ex-TNS-Sofres) ? D'abord, que la critique, et même l'hostilité à l'égard des journalistes s'est accrue. Ils ne sont jugés indépendants que par un quart des sondés ; 69% pensent qu'ils ne résistent pas aux pressions politiques, 62% aux pressions de l'argent.

L'enquête de *La Croix* est, bien sûr, marquée par la conjoncture : 51% des sondés jugent mauvaise la couverture médiatique de la crise sociale. Les plus mécontents sont ceux qui s'informent sur internet (61%), les sympathisants de la France insoumise (67%) et du Rassemblement national (66%). Sept sondés sur dix reprochent aux médias d'avoir dramatisé les événements et une grosse moitié d'avoir laissé s'exprimer trop de points de vue extrêmes.

Début janvier, l'enquête annuelle du Centre d'études de la vie politique en France (le Cevipof) de Sciences Po a mis en évidence la très faible confiance des Français envers toutes les institutions, dont les médias. La presse ne bénéficiait de la confiance que de 23% d'entre nous. Elle est 14<sup>e</sup> dans le classement de 16 types d'organisations, loin derrière les hôpitaux, l'armée et la police, les partis politiques occupant la dernière place.

Cette défiance justifie la question que nous posons ce soir : « les journalistes ont-ils une éthique ? »

Sur le papier, ils n'en manquent pas. L'exigence éthique s'inscrit dans l'ensemble des droits et devoirs des journalistes. Ce sera le premier point de mon exposé. J'aborderai ensuite la question des limites des règles déontologiques et de la difficulté de les faire respecter. Enfin, nous verrons comment les mutations de la presse et les nouvelles technologies posent de nouveaux défis éthiques.

## DROITS ET DEVOIRS DES JOURNALISTES

La profession est donc régie par un certain nombre de droits et de devoirs. Les droits sont venus en premier, car il s'agissait d'abord de défendre la liberté d'expression. En France, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 stipule : « *Tout citoyen peut parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.* » L'encadrement légal de la liberté de la presse date de la loi du 29 juillet 1881.

Au-delà de la loi, la profession s'est dotée depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle de chartes déontologiques. En plus des droits, ces textes définissent des devoirs. La charte adoptée en 1918 par le Syndicat national des journalistes français a été complétée en 1938. Mais

le texte de référence reste aujourd'hui la Déclaration des devoirs et des droits des journalistes, adoptée en 1971 à Munich par la Fédération internationale des journalistes. Les devoirs comportent dix articles, les droits cinq. En voici, résumés, les principaux points :

#### Extraits du préambule

- La responsabilité des journalistes vis-à-vis du public prime toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.
- La mission d'information comporte nécessairement des limites que les journalistes eux-mêmes s'imposent spontanément.

#### Devoirs

- Respecter la vérité, quelles qu'en puissent être les conséquences pour lui-même, et ce, en raison du droit que le public a de connaître la vérité ;
- Publier seulement les informations dont l'origine est connue ;
- Ne pas user de méthodes déloyales ;
- Respecter la vie privée ;
- Rectifier toute information publiée qui se révèle inexacte ;
- Ne pas **divulguer** la source des informations obtenues confidentiellement ;
- Ne jamais **confondre** le métier de journaliste avec celui du publicitaire ou du propagandiste ;
- Refuser toute pression..

#### Droits

- Droit d'**enquêter** librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.
- Droit de **refuser** toute subordination qui serait contraire à la ligne générale de son entreprise ;
- Droit de ne pas être contraint à **accomplir** un acte professionnel ou à **exprimer** une opinion contraire à sa conviction ou à sa conscience ;
- Droit à un contrat personnel assurant sa sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération suffisante pour garantir son indépendance économique.

Les syndicats de journalistes et de nombreux organes de presse ont élaboré leur propre charte éthique. *Ouest-France*, où j'ai passé 20 ans de ma vie, en a conçu plusieurs : Charte du fait divers (1988), charte photo, charte du droit de réponse, charte de l'écriture, charte d'internet. L'esprit de ces documents se résume sous la formule suivante : « *Dire sans nuire, montrer sans choquer, témoigner sans agresser, dénoncer sans condamner.* » Le respect de la personne humaine prime sur toute autre considération. Au moment de sa rédaction, la Charte du fait divers n'avait pas d'équivalent en France. Elle répondait à la nécessité d'harmoniser les pratiques d'un quotidien régional comportant plus de quarante éditions autour d'une position éthique forte défendue par le PDG, François Régis Hutin, un très grand patron de presse, décédé en décembre 2017.

Le premier comportement déontologique consiste, pour le journaliste, à bien faire techniquement son métier. L'information du public, qui est sa mission, passe par des règles professionnelles, qu'il convient d'observer : le recueil des faits, leur vérification, leur hiérarchisation, leur présentation.

Toutes les chartes fixent un certain nombre d'exigences. La toute première est la liberté de

l'information. C'est la condition préalable. Cette liberté n'est pas un privilège. Elle ne se justifie que par le droit du public à recevoir une information fiable, précise et complète.

La seconde exigence est le respect scrupuleux, sinon de la vérité, du moins de l'exactitude des faits. C'est le devoir fondamental des journalistes.

La troisième exigence est le respect de la personne humaine.

Les règles que les journalistes se donnent à eux-mêmes sont doublées par celles que la loi leur impose. La diffamation, le non respect de la vie privée, la promotion d'idéologies portant atteinte à la dignité humaine font l'objet d'interdictions légales. Le négationnisme, par exemple, est réprimé.

Les procès intentés aux journalistes et aux médias pour diffamation sont fréquents. Ils sont jugés par le 17e Chambre du tribunal de Paris. La presse people y est beaucoup condamnée. Souvent à juste raison. Mais parfois, les plaignants instrumentalisent les juges, pour faire parler d'eux, pour obtenir une forte indemnité ou pour se « blanchir ».

La présomption d'innocence et le secret de l'instruction sont quotidiennement violés dans la presse. En principe, toute personne mise en examen — jusqu'en 1993, on parlait d'inculpé — est considérée comme innocente tant qu'elle n'a pas été condamnée. En 1992, mon confrère Albert du Roy écrivait ceci :

*« En droit, l'inculpé est présumé innocent.  
En français, l'inculpé est présumé coupable  
Dans le langage de l'information, l'inculpé est coupable. »*

Et peut-on encore parler de secret de l'instruction quand l'interrogatoire d'un suspect est publié le jour même ou le lendemain dans un journal ?

Toutes les chartes insistent sur la nécessité, pour le journaliste, de préserver son indépendance. Il ne doit se laisser acheter ni par le pouvoir politique, ni par le pouvoir économique. Certaines rédactions interdisent l'acceptation de cadeaux, quelle qu'en soit la valeur. D'autres fixent la limite à quelques dizaines d'euros. Les journalistes économiques et techniques sont évidemment les plus concernés. Difficile de refuser d'aller essayer le nouveau modèle d'une marque automobile qui invite à un voyage de presse au Maroc quand on tient la rubrique auto d'un grand média.

Pour ma part, j'ai toujours tenu à payer mon hôtel quand j'étais invité à voyager avec un ministre. Je précise que les journalistes (ou plutôt leur employeur) paient leur vol et leur séjour quand ils accompagnent le président de la République en visite officielle à l'étranger.

Et puis, il ne faut jamais oublier qu'un organe de presse est une entreprise qui vit, pour une bonne part, de publicité. L'audience conditionne les contrats publicitaires. La tentation est donc grande de privilégier le spectaculaire, ce qui attire le plus de lecteurs, d'auditeurs ou de téléspectateurs.

## **LIMITES DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES**

Alors, s'il existe des règles déontologiques, pourquoi sont-elles si mal respectées ? D'abord parce qu'elles ne sont pas toujours connues de ceux qui devraient s'y plier. À

*Ouest-France*, le texte en était remis systématiquement aux nouveaux embauchés.

Ensuite la presse est extraordinairement diverse : radio, télévision, internet ; presse d'information générale, presse d'opinion, presse économique, presse sportive, presse féminine, presse *people*, etc. dont les objectifs diffèrent. Les métiers aussi sont multiples : il y a ceux qui cherchent l'information, ceux qui la mettent en forme, ceux qui l'illustrent, ceux qui la commentent, etc.

Et puis, il n'existe aucune instance de contrôle. La profession se veut seule juge de ses pratiques. Mais il n'y a pas d'ordre professionnel des journalistes, tel que ceux des médecins ou des avocats, susceptible de sanctionner les manquements à la déontologie. Moyennant quoi le seul pouvoir de sanction revient à la justice.

Les journalistes sont censés se conformer à la loi. Mais il peut arriver que loi et déontologie ne s'accordent pas. Ce fut, bien entendu le cas dans la France occupée pendant la Seconde guerre mondiale. J'ai grandi dans l'admiration d'un père journaliste qui a choisi de résister plutôt que d'appliquer les consignes imposées aux médias par Vichy et l'Allemagne nazie.

Il va de soi qu'un journaliste ne peut accepter de se soumettre à la censure. Ce n'est pas toujours facile. Dans bon nombre de pays, la presse n'est pas libre. Pour me rendre dans les territoires palestiniens occupés, je devais obtenir une carte de presse délivrée par Israël et m'engager à soumettre mes articles à la censure israélienne. J'ai toujours signé sans hésiter. Et je n'ai jamais observé la consigne. Mais une telle désinvolture à l'égard des exigences du pouvoir local ne serait pas possible en Chine, par exemple.

En Algérie, pendant les années 90 – les années noire – celles de la lutte contre le GIA, un journaliste étranger n'avait le droit de sortir qu'accompagné par deux policiers. Cela rend tout travail d'enquête impossible. J'ai donc joué au chat et à la souris avec mes anges gardiens. Il m'est arrivé de les semer en entrant dans un cybercafé par la porte principale avant de ressortir sur une autre rue par la porte de service. Une autre fois, j'ai fixé rendez-vous à mon chauffeur à 3h du matin en dehors de mon hôtel et nous avons filé pour la journée. Le lendemain, j'étais raccompagné à l'aéroport par un gradé de la police.

La liberté d'informer est donc une condition précieuse, théoriquement indispensable, de l'exercice du métier. Mais les journalistes peuvent-ils, doivent-ils tout dire, au nom du droit du public à être informé ? C'est là qu'intervient l'esprit de responsabilité, qui relève de l'éthique. Au-delà des limites imposées par la loi, il y a des cas où il conviendrait de ne pas diffuser trop vite une information dont on a connaissance. Quand cette révélation risque de compromettre une action policière légitime, par exemple l'arrestation d'un meurtrier ; ou quand cela pourrait provoquer une situation de panique dans la population.

Rien n'est plus nuisible à la qualité de l'information que le panurgisme. Tous les journaux traitent du même sujet au même moment, souvent dans les mêmes termes, car ils dépendent des mêmes agences de presse. Le souci d'être comme tous les autres peut jouer des tours. En décembre 1989, au moment de la chute du président roumain Ceausescu, l'Agence France-Presse avait repris une information de l'agence yougoslave Tanyug sur la découverte d'un charnier présumé à Timisoara. C'était faux, mais toute la presse a suivi. L'envoyé spécial de *Libération* avait refusé d'en parler, car il ne s'était pas encore rendu sur place et n'avait pas pu vérifier l'information. Qu'importe ! L'un des

rédacteurs en chef a pris sur lui d'inclure la dépêche de l'AFP dans l'article sans en parler à l'auteur. L'affaire a secoué la profession. Depuis, l'AFP précise toujours qu'un de ses journaliste a vu ou entendu directement ce qu'il rapporte.

On reproche souvent aux journalistes d'être trop proches des responsables politiques. De fait, il y a tout un petit monde politico-médiatique, formé à Sciences Po, habitué des mêmes lieux de pouvoir, des mêmes restaurants... Les journalistes affectés à la couverture d'un parti politique en connaissent tous les dirigeants. Souvent, ils se tutoient. Il arrive fréquemment que des confrères, passant de l'autre côté du miroir, rejoignent le service de presse d'un parti, d'un ministère, de la présidence de la République ou du Premier ministre. Il est même arrivé qu'une journaliste devienne la compagne du président de la République et en tire un livre. « Merci pour ce moment ! » Pour ma part, je considère qu'il convient de garder une certaine distance à l'égard des politiques, ce qui n'exclut pas des relations réciproques courtoises.

Quand j'étais plus jeune, il était d'usage de respecter le *off*, c'est à dire des propos tenus confidentiellement. Une telle pratique vise à permettre aux journalistes de mieux comprendre un contexte, les raisons d'une décision, le dessous des cartes. C'est en soi une source légitime et même essentielle d'information. Mais le *off* peut être aussi, pour celui qui le demande, une façon de ne pas assumer publiquement ses propos et de les faire endosser par la presse.

La règle tacite du *off* est de moins en moins respectée. En 1996, Franz-Olivier Giesbert a révélé dans un livre ses conversations privées avec François Mitterrand. Mais l'ancien président était mort. Plus récemment, en 2016, deux confrères du *Monde*, Gérard Davet et Fabrice Lhomme, en ont fait autant avec un François Hollande bien vivant. Leur livre, « Un président ne devrait pas dire ça », a contribué à ce que que Hollande renonce à être candidat à un second mandat.

À l'association de la presse diplomatique, que j'ai présidée pendant quatre ans, le *off* était et reste de règle à l'égard des personnalités (ministres, ambassadeurs, diplomates français et étrangers) que nous recevions et cette règle n'a jamais été enfreinte. Mis en confiance, nos invités parlaient librement. Rien n'empêchait de leur demander ensuite une interview.

Au début du quinquennat de Nicolas SARKOZY, j'ai eu l'occasion de voyager avec lui dans son avion. Il se rendait en visite officielle en Hongrie, pays d'origine de son père. Nous étions quatre journalistes à bord, dont un du *Monde*. Le président parlait cash, comme jamais aucun de ses prédécesseurs. Il portait un jugement cru et brutal sur le ministre allemand des finances. C'était si direct que nous lui avons demandé quel était le statut de notre conversation. Il a répondu : « Dès qu'il y a plusieurs journalistes, il n'y a plus de *off* qui tienne. » Le lendemain, l'article du *Monde* provoquait une crise diplomatique avec l'Allemagne.

Trop souvent, les journalistes cèdent à la facilité. Notamment en reprenant sans distance critique les « éléments de langage » qui leurs sont fournis par les services de communication des politiques ou des entreprises. De plus en plus, il y a confusion entre information et communication.

Reste à évoquer le rôle du journalisme d'investigation. Ceux qui s'y emploient font

émerger des vérités cachées, des comportements occultes qui nuisent au bien commun. L'enquête du *Monde* sur l'implication des services secrets français dans l'affaire du *Rainbow Warrior*, le navire de Greenpeace coulé dans le port néo-zélandais d'Auckland, en juillet 1985, a été un modèle du genre.

Alors oui, la presse doit chercher et révéler ce que les pouvoirs, politique ou économique, cherchent à cacher. L'information ne peut se limiter à ce que les dirigeants tiennent à communiquer. Cependant, les journalistes d'investigation sont très exposés aux risques de dérapages déontologiques. À l'origine de l'enquête, il y a souvent un document qui vous est apporté, hier sous forme de photocopie, aujourd'hui sur une clé USB. Il émane en général d'un lanceur d'alerte qui tient à garder l'anonymat. C'est un fonctionnaire, un cadre de grande entreprise, voire un élu. Le journaliste doit se méfier : il peut être manipulé. Selon mon confrère suisse Daniel Cornu, qui a beaucoup écrit sur l'éthique journalistique, « *un scoop est rarement innocent ; il sert en général l'intérêt de la source. Le journaliste d'investigation doit se demander s'il travaille dans l'intérêt du public à connaître la vérité où s'il participe à un règlement de comptes* ».

## **L'IMPACT DES MUTATIONS TECHNOLOGIQUES**

L'évolution technologique, la généralisation du numérique bouleversent le monde de la presse à un rythme de plus en plus rapide. Cela pose aux journalistes de nouveaux défis éthiques.

Le direct, autrefois à la radio, maintenant à la télévision fait passer l'émotion avant la réflexion. Les journalistes n'ont plus le temps de prendre du recul. Il faut être le premier sur le terrain, le premier à l'antenne, griller la concurrence.

Au direct s'ajoute l'information en continu sur les chaînes spécialisées. Une information donnée le matin sera répétée vingt fois au cours de la journée. Pendant des jours, voire des semaines, on ne parle que d'un seul sujet, en négligeant d'autres faits, parfois plus importants, qui se déroulent dans le monde. On l'a vu lors de l'affaire Benalla, l'été dernier, puis lors des manifestations de Gilets jaunes. Dans sa chronique publiée le 11 janvier dans *La Croix*, Bruno Frappat, un sage de la profession, s'en prend non pas aux journaux « qui font honnêtement leur travail », mais aux télévisions. Celles-ci, écrit-il, « émettent, en direct, le compte rendu haletant et affolé des manifestations hebdomadaires. Ces médias doivent prendre la responsabilité de cesser d'alimenter l'hystérie collective quitte à voir leurs audiences baisser un peu. Audience ou conscience, il faut choisir. »

L'émergence des réseaux sociaux complique encore la tâche des journalistes. On connaissait déjà le phénomène de la rumeur. Elle se répandait petit à petit dans l'opinion et les médias. Désormais, c'est instantané. Le temps d'un clic, n'importe qui peut diffuser n'importe quelle fausse information sur la planète entière. Les théories du complot se propagent à la vitesse de la lumière. Tout récemment, a circulé sur la Toile une rumeur selon laquelle Emmanuel Macron, en signant le pacte de Marrakech sur l'immigration, abandonnait aux Nations unies la souveraineté de la France en matière de flux migratoires vers notre pays. C'était faux, mais cela n'a pas empêché quelques personnalités politiques françaises de reprendre la rumeur à leur compte.

Le discrédit des dirigeants politiques – et des journalistes – est tel que l'on croit volontiers ceux qui prétendent nous révéler « *ce qu'on vous cache* ». À la fin de l'année dernière,

Julien Arnaud, de TF1, a déclaré : « *J'ai eu énormément de gilets jaunes sur mon plateau, qui disaient assez souvent des choses fausses. Vous aviez beau leur dire (...) on était confronté à quelqu'un qui ne veut pas entendre.* » Plusieurs organes de presse, à commencer par l'Agence France-Presse, France Info, *Le Monde*, ont créé un service exclusivement destiné à enquêter sur les fausses nouvelles (les *fake news* ou infox), afin de les combattre.

Si l'on en croit les enquêteurs du FBI et le procureur Mueller, on sait que les Russes ont pesé sur l'élection présidentielle américaine en ciblant les électeurs potentiels de Donald Trump par FaceBook, Twitter et autres réseaux sociaux. Le Brexit aurait été favorisé de la même manière. D'autres États préparent et mènent des ingérences du même type. C'est une menace considérable pour les régimes démocratiques. Les journalistes doivent faire preuve d'une vigilance accrue, car ils font partie des cibles privilégiées de la désinformation.

Pour mes confrères, les réseaux sociaux sont aussi une source d'information. Beaucoup de vidéos diffusées sur les chaînes de télévision proviennent d'internautes, que ce soit pendant des manifestations ou dans des pays en guerre, là où les journalistes occidentaux ne sont pas présents. L'utilisation de tels documents doit se faire avec beaucoup de prudence. Qui les a tournés ? Est-on sûr du lieu, du moment ? Comment vérifier les chiffres avancés, etc ?

Dernier défi : l'intelligence artificielle. Je ne suis pas un expert de cette question, à laquelle je n'ai pas été confronté. Néanmoins, l'intelligence artificielle fait désormais partie des moyens dont disposent les rédactions. Elle leur permet en particulier d'agrèger très rapidement des éléments, notamment statistiques, dont la collecte aurait pris énormément de temps par le passé. Ce gain de temps libère les journalistes de tâches fastidieuses. Ce serait donc une bonne chose. Encore faut-il savoir qui a fabriqué les algorithmes. Or, on le sait, l'intelligence artificielle à destination de la presse est presque exclusivement entre les mains d'entreprises américaines : Google, Apple, Facebook, Microsoft. La Chine est maintenant sur les rangs. L'arrestation au Canada de Mme Wanzhou, la patronne du géant chinois des télécommunications Huawei, est un épisode du bras de fer entre Washington et Pékin sur la question du contrôle des données numériques. Dans ce domaine aussi, les journalistes doivent savoir d'où vient l'information, qui l'organise, qui la sélectionne. Et ce n'est pas simple.

## **De la déontologie à l'éthique**

Jusqu'à présent, j'ai parlé tantôt de déontologie, tantôt d'éthique. L'une et l'autre se recoupent mais ne se confondent pas. La déontologie est un ensemble de règles que la profession s'impose à elle-même. L'éthique est fondée sur les règles que la conscience du journaliste lui fixe. Ces règles éthiques peuvent être communes au sein d'une équipe qui partage les mêmes valeurs, le même sens des responsabilités. Chacun dispose d'une marge d'appréciation personnelle sur ce qu'il convient de dire et comment le dire. Le choix des mots a son importance. Je n'ai jamais oublié une réflexion de Claude Julien alors à la tête du service étranger du Monde, où je faisais mes premières armes : « *On abat un chien, on n'abat pas un homme.* »

La boussole est celle que François Régis Hutin, l'ancien patron d'Ouest-France, définissait ainsi dans une interview : « *Le mot unique, la règle, c'est le respect. Respecter*

*l'information, respecter l'actualité, respecter les faits, respecter les personnes auxquelles on s'adresse. Et les personnes dont on parle, même chose : les respecter. »* J'ajouterai : se respecter soi-même.

## **CONCLUSION : À QUOI SERVENT LES JOURNALISTES ?**

En conclusion, je prendrai la défense des journalistes. Nous vivons une époque dangereuse. Les démocraties se transforment en « démocraties » ou en régimes « illibéraux ». Selon Reporters sans frontières, 80 journalistes et collaborateurs de presse ont été tués dans le monde en 2018. La moitié dans des pays en paix. Et quelque 350 ont été emprisonnés. La Turquie, l'Égypte, la Chine, l'Arabie saoudite viennent en tête des pays qui arrêtent le plus de journalistes. Quand l'éditorialiste saoudien Jamal Khashoggi est assassiné à Istanbul à l'intérieur du consulat de son propre pays ; quand le président Erdogan, qui dénonce ce crime à juste titre, garde sous les verrous trois bonnes dizaines de journalistes turcs ; quand deux correspondants de Reuters sont condamnés à sept ans de prison en Birmanie pour avoir enquêté sur le massacre des Rohingas ; quand Donald Trump ne cesse de qualifier les journalistes d'ennemis du peuple américain ; quand des responsables politiques français eux-mêmes tirent à boulets rouges sur la presse, il y a de quoi s'inquiéter.

Pendant la crise des gilets jaunes, on est passé de la violence verbale exercée sur les réseaux sociaux à la violence physique contre des journalistes, qualifiés de « collabos » du pouvoir. Certains, vous le savez, ont été pris à partie et molestés par des manifestants. Plusieurs menacés de mort. J'en connais.

En dépit de tous les reproches qu'on peut leur faire, les journalistes sont plus nécessaires que jamais. Il leur revient de remettre de l'ordre dans la profusion des informations, de distinguer le vrai du faux, de démonter les fausses nouvelles. Bonne surprise : pour agir contre la propagation de fausses nouvelles, c'est sur les journalistes que les personnes interrogées pour *La Croix* comptent le plus. C'est à eux de prendre du recul, de mettre les événements en perspective, de dépasser le stade de l'émotion pour susciter la réflexion. Nous vivons un moment où toutes les hiérarchies sont contestées, hiérarchies politiques, hiérarchies économiques, hiérarchies intellectuelles. Dans la société de l'ère numérique tout est mis sur le même plan. Or toutes les idées ne se valent pas, tous les éléments de l'actualité n'ont pas la même importance. Les journalistes doivent mettre en évidence ce qui est juste et important. Cela nécessite du travail, de la compétence et du discernement. Confrontés à la profonde crise sociale que nous traversons, beaucoup de journalistes se remettent en cause. C'est bien ce qu'écrit François Ernewein dans son éditorial de *La Croix* d'hier : « *Le déni parfois pratiqué dans les rédactions n'est plus possible. (...) Les médias et les journalistes doivent mieux s'interroger sur leurs impasses pour retrouver la confiance des Français. (...) Ils devront convaincre qu'ils ne sont pas simplement la chambre d'écho de toutes les pulsions qui s'expriment dans la société, que leur travail de décryptage distancié de l'événement reste essentiel.* »

L'information fondée sur l'exactitude de faits vérifiés et hiérarchisés est un bien commun dont les citoyens ont besoin pour former leur jugement. Les journalistes exercent donc une fonction civique. Ils sont, à ce titre, des artisans essentiels de la démocratie. C'est cela qui fonde l'exigence éthique que s'imposent, malgré tout, beaucoup d'entre eux.

**Joseph LIMAGNE**